

22 novembre 2021

La lettre des Non-Titulaires n° 42

### Stage de formation pour les enseignants-es contractuels-les : Inscrivez-vous dès aujourd'hui !

Le SE-Unsa de l'académie de Bordeaux organise une journée de formation syndicale académique pour vous qui a pour thème :

« Mes droits, mes aides en tant qu'enseignant-e contractuel-le »

le mardi 25 janvier 2022 de 9h00 à 17h00

au siège du SE-Unsa,  
33 bis rue de Carros 33800 BORDEAUX

Cette journée académique, co-animée par Dorothee CRESPIEN, déléguée nationale de la branche « Contractuels » du SE-Unsa et Marion MAS, secrétaire académique de la branche « Contractuels », sera l'occasion de se retrouver pour vous apporter des réponses et pour vous permettre d'exprimer vos remarques. En effet lors de l'enquête que nous avons conduite, vous avez exprimé le besoin de connaître vos droits et les aides existantes.

La formation syndicale est un droit (12 jours par an et par agent : article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat). **Vous devez déposer votre demande d'autorisation d'absence au plus tard 1 mois avant le jour J, soit le 24 décembre 2021.**

Vous trouverez au bas de cet article un lien pour un modèle d'autorisation d'absence. Une attestation de présence vous sera remise à l'issue de la journée. Merci de vous inscrire en ligne par le biais du formulaire (lien en fin de cet article).

Le repas sera pris en charge par la section académique et se déroulera sur place.

Une fois les inscriptions clôturées, nous proposerons un covoiturage aux inscrits. Pour celles et ceux qui arriveraient en train, la ligne de bus 9 a un arrêt « Carros » proche de la section.

N'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant. Ce stage peut être proposé à des collègues non adhérents (dans la limite des places disponibles, en raison du protocole sanitaire), parlez-en autour de vous !

Il est recommandé d'être à jour de sa vaccination ou d'avoir fait un test PCR récent le jour de la formation, compte tenu des circonstances actuelles.

Au plaisir de vous retrouver le mardi 25 janvier 2022.

**>> Je m'inscris au stage organisé par le SE-Unsa de Bordeaux.**

**>> Modèle de demande de congé pour formation syndicale**

**>> Retrouvez cet article sur notre site.**



### Indemnité d'inflation :

Les personnels dont les revenus bruts calculés entre le 01 janvier 2021 et le 31 octobre 2021 sont inférieurs à 26 000 euros (soit moins de 2 000 € nets par mois) bénéficieront d'une indemnité de 100 € sur la paye de janvier 2022.



### Prime de contrat court :

Une prime de contrat court vient d'être mise en place pour les contractuels qui ne sont malheureusement pas renouvelés. Si vous répondez aux critères mais que la prime ne vous a pas été versée, n'hésitez pas à me contacter par mail ou par téléphone.

**Marion Mas**  
**Responsable des non-titulaires**  
**Au SE-Unsa de Bordeaux**  
**06 19 92 38 57**  
**ac-bordeaux@se-unsa.org**  
**Permanences le lundi de 9h à 12h et le jeudi de 14h-17h**



### Rejoignez le SE-UNSA !

Chaque année, plusieurs centaines de collègues font confiance aux élus représentants du personnel SE-UNSA et font appel à nous : renseignements divers, suivis de dossiers, vérifications de barèmes pour l'avancement, le mouvement, etc ... Le SE-UNSA se déplace à la rencontre des collègues le plus souvent possible et sur

demande.



## Les responsables académiques du SE-Unsa :

Evelyne FAUGEROLLE  
Secrétaire Académique  
Elue aux CTA et  
CHSCTA

Collège Les Lesques à  
LESPARRE

Marion MAS  
Responsable des Non-  
Titulaires

Lycée Vaclav Havel à  
BEGLES

Catherine AMBEAU  
Responsable Académique  
« Entrants dans le métier »

L.P. Ph. de Gerde à PESSAC

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux  
33 bis rue de Carros 33800 BORDEAUX  
Tel : 05 57 59 00 20

Retrouvez-nous sur [sections.se-unsa.org/bordeaux](https://sections.se-unsa.org/bordeaux) et sur notre e-mail 

*Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'informations,  
envoyez un mail à [ac-bordeaux@se-unsa.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsa.org).*